

Avant projet
Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales

Groupe de travail 4
Mer d'Irlande (zone CIEM VIIa)
La Haye, Pays-Bas
Mercredi 1^{er} mars 2006
14h00 - 16h30

Président: Lorcan Ó Cinnéide (Irlande)

Vice Président/Rapporteur: Alan McCulla (Royaume-Uni)

Le président a ouvert la réunion en exprimant au ministre néerlandais des affaires étrangères la gratitude du CCR des Eaux Occidentales Septentrionales pour la mise à disposition de cet excellent centre de conférence à La Haye. Il a également exprimé ses remerciements aux interprètes pour leur travail remarquable au cours des deux jours de réunion du groupe de travail.

Le président a rappelé aux membres du groupe de travail que ces réunions ont pour objectif d'être le principal apport de données aux délibérations du Comité exécutif et qu'il avait le sentiment que les membres de tous les groupes de travail n'avaient pas encore établi un mode de fonctionnement adéquat à cet égard.

- 1. L'ordre du jour a été adopté par le groupe de travail.**
- 2. Rapport de la réunion du groupe de travail tenue à Paris le lundi 7 novembre 2005.**

Les représentants de l'île de Man ont soulevé la question d'une demande de dérogation pour la pêche Queenie (Pétoncle vanneau) en mer d'Irlande, qui utilise des filets de la fourchette 70-99mm, mais qui enregistre peu voire aucune prise accessoires de poisson blanc. Ils ont rappelé aux membres que cette question avait été soulevée lors de la réunion de novembre, mais ne figurait pas dans le compte-rendu. La question avait été acceptée par le groupe de travail en novembre dernier et il avait été convenu que le rapport de la réunion de novembre serait modifié en conséquence et que la question serait prise en considération lors de la prochaine réunion du Comité exécutif.

Le rapport de la réunion de novembre a été adopté avec cette modification.

- 3. Redressement de la morue en mer d'Irlande**

le président a ouvert le débat sur ce point en rappelant aux membres que la CE a lancé une révision officielle du programme de redressement de la morue. Ce faisant, il était très attentif à la correspondance très utile émanant du CCR de la Mer du Nord qui n'avait pas été transmise aux membres du groupe de travail. Il a été convenu de faire circuler ces documents.

Le vice président a informé les membres que lors d'une réunion avec la Commission de la Pêche du Parlement Européen en janvier 2006, le membre de la commission M.

Borg s'est engagé selon quoi lors de la rédaction des attributions avec CIEM pour 2006, la CE chercherait un groupe de travail pour étudier les questions spécifiques à la mer d'Irlande.

Le président a également informé le groupe de travail que la Commission envisage la possibilité d'organiser un groupe/une réunion à propos des questions de redressement de la morue en juin 2006 et qu'elle demandera l'opinion du CCR eu égard à la constitution de ce groupe.

La question se posant à la réunion d'aujourd'hui était de savoir si oui ou non les questions spécifiques à la mer d'Irlande peuvent faire partie d'une révision plus vaste du redressement de la morue. En conséquence, la question qui a vu le jour concernait le degré d'engagement des membres du groupe de travail de la mer d'Irlande à cette procédure de révision en juin. Suite à un échange d'opinions, il a été convenu que le groupe de travail de la mer d'Irlande participera à la révision de grande envergure de la CE concernant le redressement de la morue et qu'en fonction des discussions à ce niveau, une décision sera prise concernant la consultation d'un groupe spécifique à la mer d'Irlande, qui reconnaîtrait les particularités de la zone.

Il a été convenu que pour 2006 le programme de travail du groupe de travail inclura une analyse des points spécifiques qui concernent la mer d'Irlande, tels que les profils de la flotte, les modes de pêche, et la distinction géographique des stocks et/ou l'interaction entre les stocks. Il a été proposé qu'un court rapport sur ces points soit réalisé pour la prochaine réunion du groupe de travail par e-mail. Le président a convenu d'assurer la responsabilité de ce projet.

Le président a attiré l'attention des membres sur un article publié dans le journal d'océanographie, qui comprenait selon lui des conclusions plutôt controversées à propos du redressement de la morue en mer d'Irlande. Il a été convenu que ce rapport serait transmis aux membres. Un autre rapport rédigé par l'Institut Irlandais d'Océanographie a également été mentionné comme pouvant être un outil utile en termes de réexamen des développements en mer d'Irlande depuis 2000

Attendu que la mer d'Irlande est actuellement au milieu de sa septième fermeture annuelle temporaire printanière destinée à la protection de la morue, et que des questions demeurent eu égard au manque de données de la mer d'Irlande, il a été convenu qu'un certain nombre de questions devaient être soumises à propos de l'efficacité de la fermeture. L'approche actuelle est-elle correcte? La mise en oeuvre du programme de redressement est-elle bénéfique? Les dérogations existantes se sont-elles révélées utiles? Outre la fermeture, un effort de restrictions est désormais en place. A quoi tout cela a-t-il contribué? Les estimations des stocks de morue étaient-elles correctes? Le stock s'est-il comporté comme prévu au début du programme de redressement? Y a-t-il quelque chose que l'homme puisse faire pour aider au redressement de la morue en mer d'Irlande? Il s'agit de questions qui ont également été étudiées dans le contexte des programmes de redressement de la morue dans d'autres zones maritimes. Il a été convenu que bien que l'exemple de la mer du Nord se révèle utile, le groupe de travail de la mer d'Irlande doit rédiger sa propre liste de questions spécifiques et fixer des délais adaptés pour étudier ces questions avant la prochaine réunion du CCR.

Le Dr. Mike Armstrong a présenté à la réunion les récentes séries d'étude des oeufs effectuées en collaboration entre le Royaume-Uni et l'Irlande en mer d'Irlande. Ces études ont été mises au point comme un outil supplémentaire pour contrôler et vérifier le niveau et la distribution des stocks de morue en mer d'Irlande, ainsi que pour étudier les questions ayant trait à l'étendue et au moment du frai. Il s'agit d'un programme à long terme et aucun résultat ne sera disponible avant au moins l'année prochaine. Des représentants de l'industrie ont confirmé être au courant de ce travail et ont informé le Dr. Armstrong qu'une série de questions a été soumise à propos des études sur les oeufs, mais à ce jour, ces questions n'ont reçu aucune réponse.

Il a été convenu que le soutien de l'industrie est nécessaire pour cette initiative et qu'il s'agit là d'un autre outil qui permettra de mieux comprendre ce stock. Cependant, il est nécessaire de placer cette étude dans le contexte. Isolément, elle peut être considérée comme n'apportant rien de nouveau et en conséquence désignée comme faisant partie des raisons pour lesquelles le plan de redressement de la morue a apparemment échoué.

4. Proposition de l'ANIFPO

Le groupe de travail a discuté la proposition soumise par l'organisation des producteurs de poisson d'Angleterre et d'Irlande du Nord (Anglo-North Irish Fish Producers Organisation ANIFPO) (copie jointe). Le vice président a expliqué qu'il considère cette proposition comme une manière d'aborder les manques de données dans le domaine de la pêche en mer d'Irlande et espère que si elle est adoptée, elle donnera lieu en fin de compte à un progrès en matière de gestion de la pêche en mer d'Irlande. Pour le moment, la proposition n'en est qu'à ses débuts, et si elle devait être adoptée, une grande quantité de travail plus détaillé devrait y être consacrée.

Le groupe de travail de la mer d'Irlande a convenu qu'il s'agit d'une approche radicale et en dépit du nombre de points soulevés et de questions soumise à propos des détails de la proposition, il a été convenu d'un commun accord qu'il s'agissait de la marche à suivre. La réunion a été informée qu'une idée similaire a été soumise pour le Kattegat.

Le Dr. Armstrong a déclaré que tout ce qui peut nous apporter davantage d'informations plus précises doit être accueilli avec joie, mais que la proposition doit être développée. Tout le monde était d'accord sur ce point. Il a été convenu qu'au cours des prochaines semaines les membres du groupe de travail doivent envoyer leurs idées concernant la proposition au Secrétariat ou directement à l'ANIFPO par e-mail et que les modifications appropriées seraient apportées à la proposition.

Barrie Deas a suggéré que l'objectif devrait être de produire pour Pâques 2006 une proposition solide qui pourrait être soumise à la prochaine réunion du comité exécutif. Il a été convenu que ce travail pourrait avoir lieu en parallèle avec la participation à la révision générale du redressement de la morue.

Luc Mallearts de l'industrie belge a informé le groupe de travail de la mer d'Irlande que des scientifiques belges travaillent à bord de chalutiers à perche belges en mer d'Irlande. De nombreuses données sont réunies et il pense que ces données pourraient être mises à la disposition du groupe de travail de la mer d'Irlande. Il a accepté de se renseigner à ce propos pour la prochaine réunion.

Sam Lambourn, président du CCR des Eaux Occidentales Septentrionales a confirmé sa perception selon laquelle la Commission est au courant de la nécessité de faire quelque chose en ce qui concerne la mer d'Irlande; le problème fondamental étant la faiblesse des données en matière de pêche. Il a le sentiment que la Commission souhaite vivement trouver une solution à ce problème.

5. Tour de table

Il a été convenu que les questions concernant la pêche Queenie (Pétoncle vanneau) avaient été couvertes au début de la réunion.

Michael Parry, représentant les intérêts de la pêche galloise a discuté la question des CCS. Il a expliqué que 70% du littoral gallois est désormais désigné d'importance internationale et que regrettamment ces désignations mettaient fin aux exploitations de pêche traditionnelle. Il a convenu de produire un article à ce sujet pour la prochaine réunion du groupe de travail.

Le président a convenu qu'il s'agit d'un problème de plus en plus important. Le groupe de travail de la mer d'Irlande va devoir comprendre les processus donnant lieu à ces désignations, tout en élaborant des opinions à ce sujet. Il s'agit d'un problème qui, associé à l'impact des parcs éoliens, des sources d'énergie marémotrice et de dragage d'agrégat, mérite une importante considération.

6. Conclusion

le président a indiqué qu'un programme de travail en développement doit être entrepris au cours des prochains mois. Il comprend l'amélioration de la proposition de l'ANIFPO discutée précédemment, ainsi que le traitement d'un certain nombre d'autres points évoqués pendant la réunion. Il a encouragé les membres du groupe de travail de la mer d'Irlande à participer pleinement à ce programme. La production du groupe dépend de l'apport de ses membres.